

REMANIEMENT DE LA REPRESENTATION DANS LA CHAMBRE DES COMMUNES).

L'honorable M. LOUGHEED propose que la Chambre se forme en comité général.

L'honorable M. DANDURAND : Avant que nous siégions de nouveau en comité pour l'examen de ce bill qui est de nature à provoquer une discussion sur le petit amendement que l'on veut lui faire subir, ne serait-il pas à propos d'expédier l'article de l'ordre du jour, qui vient ensuite?

L'honorable M. LOUGHEED : Non, je préfère que l'ordre du jour soit expédié régulièrement, et conformément à l'arrangement fait auparavant.

L'honorable M. BOSTOCK : De quel arrangement voulez-vous parler?

L'honorable M. LOUGHEED : Savoir, que la Chambre se forme en comité général à 2 heures p.m., dès l'ouverture de la deuxième séance.

La motion est adoptée.

(En comité).

L'honorable M. BOSTOCK : Je renouvelle l'amendement que j'ai déjà suggéré, savoir que les mots suivants soient ajoutés : "La présente loi ne doit pas être mise en vigueur avant la fin du Parlement actuel."

L'honorable M. LOUGHEED : Je ne puis accepter cet amendement.

Le comité se divise sur l'amendement qui est adopté comme suit :

Pour 18; contre 8.

L'honorable M. BOLDUC fait rapport, de la part du comité, qu'il a examiné le dit bill en entier, et que le comité l'a chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumet à la Chambre.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, le Sénat s'est divisé et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs.

Béique,	Kerr,
Beith,	MacKay (Alma),
Bostock,	McHugh,
Cloran,	Prowse,
Dandurand,	Ratz,
David,	Ross (Moosejaw),
Dessaulles,	Thibaudeau,
Forget,	Watson,
Gillmor,	Young.—18.

CONTRE :

Les honorables messieurs.

Bolduc,	Lougheed,
Bowell,	McKay
(Sir Mackenzie),	(Cap-Breton),
Corby,	Murphy,
Landry (Président),	Ross
La Rivière,	(Middleton).—9.

Ainsi, elle est résolue dans l'affirmative.

AUGMENTATION DE LA REPRESENTATION DANS LE SENAT.

L'honorable M. LOUGHEED : Je propose que la Chambre se forme en comité général pour l'examen de l'adresse de la Chambre des communes concernant un amendement à certaines dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord relatives à la représentation dans le Sénat.

L'honorable M. BOSTOCK : L'honorable leader va-t-il faire d'autres motions à ce sujet?

L'honorable M. LOUGHEED : Non; les résolutions telles qu'amendées, ne sont plus de moi, mais elles deviennent, dans un sens, celles des honorables sénateurs de la gauche, et je serais d'avis que les honorables sénateurs de la gauche, s'étant chargés des résolutions et y ayant formulé un principe que le Gouvernement ne peut pas approuver, devraient proposer qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour lui demander d'approuver les résolutions amendées. Je crois que c'est la manière logique d'envisager la question.

L'honorable M. YOUNG : La plus grande partie de la résolution n'a pas été changée.

L'honorable M. LOUGHEED : Mais l'amendement enlève au Gouvernement le pouvoir de faire ce qu'il se proposait au sujet de la représentation de l'Ouest.

L'honorable M. WATSON : Pas du tout.

L'honorable M. LOUGHEED : Le Gouvernement ne peut pas agir d'après ces résolutions sans que certaines pratiques soient suivies, c'est-à-dire que le Gouvernement ne peut exercer sa discrétion.

L'honorable M. WATSON : J'ai compris que l'honorable sénateur, quand il a présenté tout d'abord la résolution, a dit que le Parlement devait légiférer à ce sujet. C'est virtuellement tout ce que cet amendement propose. Je veux que la représentation de l'Ouest soit augmentée dans le Sénat; mais je ne veux pas que le Gouvernement s'arroge le pouvoir de nommer un plus grand nombre de sénateurs avant qu'il